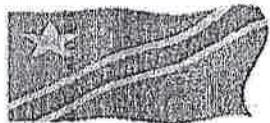


**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

GOVERNEMENT PROVINCIAL DU NORD-KIVU



**CABINET DU GOUVERNEUR  
DE PROVINCE**

*Le Gouverneur*

**EDIT N°002/2017 DU 14 DECEMBRE 2017 MODIFIANT ET  
COMPLETANT L'EDIT N°002/2015 DU 22/12/2015  
FIXANT LA NOMENCLATURE ET LES REGLES RELATIVES  
AUX TAUX DES IMPOTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES  
DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU**

Décembre 2017



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU NORD-KIVU



CABINET DU GOUVERNEUR  
DE PROVINCE

*Le Gouverneur*

EDIT N° ~~002~~<sup>009</sup> /2017 DU ~~14~~<sup>14</sup>. DECEMBRE 2017 MODIFIANT ET COMPLETANT  
L'EDIT N° 002/2015 DU 22/12/2015 FIXANT LA NOMENCLATURE ET LES  
REGLES RELATIVES AUX TAUX DES IMPOTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES  
DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU

## EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 et à l'ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des Provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition, la Province du Nord-Kivu dispose de sa nomenclature.

L'article 171 de la Constitution précitée consacre deux paliers d'exercice du pouvoir de l'Etat, à savoir le Pouvoir central et les provinces, et trois niveaux de gouvernance : l'Etat, les provinces et les entités territoriales décentralisées, chacun jouissant d'une personnalité juridique propre et dont les finances publiques sont distinctes.

A cet effet, la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques fixe les normes relatives à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle du budget en tenant compte de ces trois niveaux de gouvernance instituée par la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour.

Se conformant aux dispositions ci-haut évoquées, en date du 22 décembre 2015, le Gouverneur de Province avait promulgué l'édit n°002/2015 modifiant et complétant l'édit n°001/2014 du 03 juillet 2014 fixant la nomenclature et les règles relatives aux taux des impôts, droits, taxes et redevances de la Province du Nord-Kivu et ce, conformément à la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques.

Cependant, dans son application, certaines omissions préjudiciables à la bonne mobilisation et au bon encadrement des recettes publiques provinciales ont été constatées. De même, l'intégration de manière concertée, les apports des partenaires,



de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), de la Société Civile et ceux des services d'assiette justifie la nécessité de présenter les modifications correctives.

Il sied aussi de souligner que certains éléments de base sous-tendent la révision du présent édit, à savoir :

1. La mauvaise conjoncture économique : il est connu de tous que, depuis le début de l'année 2016, la Province du Nord-Kivu traverse une conjoncture économique défavorable à la croissance en raison des éléments ci-après :
  - l'insécurité généralisée dans les milieux de production et le long des axes routiers ;
  - la dépréciation du franc congolais ayant entraîné la hausse vertigineuse des prix en monnaie locale sur le marché des biens et services ;
  - la nécessité de l'élargissement de l'assiette fiscale : pour que la Province puisse se constituer une assiette fiscale à large base, il est plus rationnel d'ajuster certains taux de la taxation pour encourager tout le monde à payer les impôts et taxes, y compris ceux qui tiennent des activités économiques du secteur informel.
2. La proactivité et la flexibilité vis-à-vis des recommandations du forum national sur la réforme du système fiscal de la RDC : multiplicité des taxes, redondance et inopportunité de certains droits et taxes.

La révision de la nomenclature et des taux de taxation est une réponse opportune à l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial aux réclamations légitimes des assujettis telles qu'exprimées par la FEC lors de la tenue du deuxième forum économique de la Province du Nord-Kivu.

Ainsi, les innovations apportées par cette nomenclature sont les suivantes :

- le réajustement du taux de la redevance sur le carburant ;
- l'introduction dans le secteur de l'énergie de la redevance sur l'exercice des activités du secteur d'électricité conformément à la loi n°14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité à son article 36 ;
- la reformulation du libellé de la quote-part rémunératoire SAESSCAM en « Quote-part rémunératoire SAEMAP (Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation de la Mine Artisanale à Petite Echelle» et son éclatement en deux car la taxation diffère lorsqu'il s'agit de l'exploitation dans les zones artisanales et des périmètres concédés couverts par des titres miniers ;



- le réajustement du taux de la taxe sur le certificat d'expertise, d'origine et de bonne santé végétale ;
- l'élargissement de l'assiette de la taxe sur permis de commerce frontalier des produits vivriers de première nécessité et des Droits de délivrance de certificat vétérinaire de circulation ou de transfert des animaux ;
- l'application de la loi des Finances n°17 / 005 du 23 juin 2017 de l'exercice 2017 en son article 12, ayant changé le taux de la taxe rémunératoire sur l'exploitation artisanale des minerais autre que l'or et le diamant ;
- la modification de la périodicité de la taxe sur la délivrance de la licence d'exploitation pour hôtels et similaires de C à 1 étoile de non renouvelable à « Tri-annuel » ;
- la délocalisation de la quote-part sur les frais de la radioactivité du Secteur de l'environnement vers le secteur de la recherche scientifique et technologique, son éclatement dans les secteurs des mines et de la santé.

Par ailleurs, le présent édit a la particularité de responsabiliser les Ministres provinciaux concernant leur participation à la mobilisation des recettes de leurs secteurs d'activités.

Enfin, pour faciliter son application par l'Administration fiscale provinciale ainsi que par les assujettis, le présent édit reprend l'intégralité de celui qu'il modifie moyennant les correctifs et les quelques compléments sus évoqués.

Telle est l'économie du présent édit.

## EDIT

L'Assemblée provinciale a adopté ;

Le Gouverneur de Province promulgue l'édit dont la teneur suit :

### **Chapitre 1<sup>er</sup> : DES DISPOSITIONS GENERALES**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent édit modifie et complète l'édit n°002/2015 du 22 décembre 2015 fixant la nomenclature et les règles relatives aux taux des impôts, taxes et redevances de la Province du Nord-Kivu.



## Article 2

Les impôts, droits, taxes et redevances de la Province du Nord-Kivu visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent édit ainsi que leurs taux respectifs sont ceux repris dans le tableau en annexe qui en fait partie intégrante.

Ces taux servent de référence et sont perçus en Francs Congolais au taux officiel fixé par la Banque centrale.

## Article 3

Les taux des impôts, droits, taxes et redevances de la Province sont soit spécifiques, forfaitaires ou ad valorem, soit transactionnels pour ce qui concerne les amendes et les pénalités.

## Article 4

Chaque Ministre provincial est responsable de la mobilisation des recettes issues des actes régénérateurs de son secteur d'activités.

À ce titre, il appuie la Direction Générale des Recettes du Nord-Kivu en organisant des réunions mensuelles sur les recettes avec les services d'assiette relevant de son Ministère.

# Chapitre 2 : DES DISPOSITIONS PARTICULIERES A L'IMPOT FONCIER

## Section 1<sup>ère</sup> : De la définition des concepts usuels en matière d'impôt foncier

### Article 5

Au sens du présent édit, il faut entendre par :

1. **Superficies foncières bâties** : les immeubles destinés à l'habitation ou au logement, à l'entreposage des biens, au commerce, à l'industrie et à l'usine ;
2. **Superficies foncières non bâties** : les concessions dans lesquelles aucune construction n'est érigée. Sont assimilées à cette catégorie, les concessions dans lesquelles sont érigées des maisons en pisé ou les maisons en bois non traité ;
3. **Villa** : une maison d'habitation, de plaisance ou de villégiature renfermant les critères indicatifs ci-après :
  - i. La superficie bâtie supérieure ou égale à 200m<sup>2</sup>;
  - ii. L'affectation au logement d'une seule famille ;



- III. Les éléments de confort:
  - a. au moins trois chambres à coucher ;
  - b. une cuisine, une salle de bain, un vaste salon ;
  - c. un jardin privé, un garage fermé, les annexes couvertes ;
  - d. une piscine, un raccordement en eau et en électricité ;
  - e. un nombre d'étages supérieurs à deux pour les immeubles collectifs ;
- IV. Les éléments de modernité relatifs à l'aisance:
  - a. le téléphone fixe ;
  - b. l'Internet ;
  - c. l'antenne parabolique.

Les éléments de confort et de modernité cités ci-haut ne sont pas cumulatifs.

- 4. **Appartement:** un immeuble collectif d'habitation ou de bureau, dont l'usage est autonome.
- 5. **Etage:** une construction échelonnée à partir de la cave ou du rez-de-chaussée jusqu'en haut y compris le comble habitable ;
- 6. **Chalet:** une maison en bois traité ;
- 7. **Autres immeubles:** constructions qui ne sont ni villas, ni appartements, ni étages, ni chalets.

Sont assimilées à cette catégorie, les unités d'un immeuble exploitées économiquement d'une manière autonome: boutique, magasin, dépôt, alimentation, supermarché, pharmacie, papeterie et autres annexes aux constructions principales.

## Section 2: Des modalités de calcul de l'impôt foncier

### Article 6

L'impôt foncier frappe la détention ou la jouissance des superficies foncières bâties et non bâties suivant l'usage, la nature des immeubles et les rangs des localités.

### Article 7

L'impôt foncier d'une villa, d'un hôtel, d'une usine, d'une industrie et d'une antenne de télécommunication cellulaire est calculé sur la base de la superficie bâtie et de la localité dans laquelle ils sont situés.



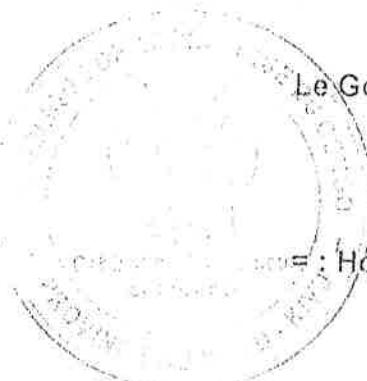
**Article 8**

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent édit.

**Article 9**

Le présent édit entre en vigueur à la date de sa publication.

Fait à Goma, le **14 DEC 2017**



Le Gouverneur de Province

: Honorable Julien PALUKU KAHONGYA :=



## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## PROVINCE DU NORD-KIVU

CABINET DU GOUVERNEUR  
DE PROVINCE

ANNEXE A L'EDIT N° 002/2017 DU 22/12/2017 MODIFIANT ET COMPLÉTANT L'EDIT N°002/2015  
DU 22 DECEMBRE 2015 FIXANT LA NOMENCLATURE ET LES RÈGLES RELATIVES AUX TAUX DES IMPOTS,  
DROITS, TAXES ET REDEVANCES DE LA PROVINCE DU NORD-KIVU

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
<b>I. IMPOTS ET TAXES PROVINCIAUX D'INTERET COMMUN</b>				
17121100a	a) Impôts Fonciers * Propriétés foncières non bâties - Localité de 1er rang - Localité de 2è rang - Localité de 3è rang - Localité de 4è rang	Titres fonciers ou immobiliers	Annuelle	30\$ 15\$ 8\$ 4\$
17121100b	* Propriétés foncières bâties 1. Localité de 1er rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet : * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques - Appartement - Station service - Autres immeubles - Beach, Port et Quai d'accostage - Antenne de télécommunication cellulaire 2. Localité de 2è rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques - Appartement - Station service - Autres immeubles - Beach, Port et Quai d'accostage - Antenne de télécommunication cellulaire 3. Localité de 3è rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques			1,5\$/m <sup>2</sup> 75\$/étage 30\$/étage 50\$ 75\$ 30\$ 50\$ 1,50\$/m <sup>2</sup> 1\$/m <sup>2</sup> 37,50\$/étage 19\$/étage 37,50\$ 50\$ 20\$ 40\$ 1,25\$/m <sup>2</sup> 0,50\$/m <sup>2</sup> 30\$/étage 15\$/étage

09/12

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartement</li> <li>- Station service</li> <li>- Autres immeubles</li> <li>- Beach, port et quai d'accostage</li> <li>- Antenne de télécommunication cellulaire</li> </ul> <p><b>4. Localité de 4<sup>e</sup> rang</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villa, hôtels, usines et industries</li> <li>- Etage et chalet <ul style="list-style-type: none"> <li>* Appartenant aux personnes morales</li> <li>* Appartenant aux personnes physiques</li> </ul> </li> <li>- Appartement</li> <li>- Station service</li> <li>- Autres immeubles</li> <li>- Beach, Port et Quai d'accostage</li> <li>- Antenne de télécommunication cellulaire</li> </ul>	Titres fonciers ou immobiliers	Annuelle	20\$ 40\$ 10\$ 20\$ 1\$/m <sup>2</sup> 0,30\$/m <sup>2</sup> 30\$/étage 15\$/étage 10\$ 5\$ 10\$ 0,75\$/m <sup>2</sup>
17121300	<b>b) Impôt sur la superficie des concessions forestières</b>	Titre forestier	Annuelle	0,25\$/ha
17111600	<b>c) Impôt sur les revenus locatifs</b>	Contrat de bail	Annuelle	15%
17121200	<p><b>d) Impôts sur les véhicules automoteurs (Vignettes)</b></p> <p><b>Motocycles</b></p> <p><b>Véhicules utilitaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* De moins de 2,5 T</li> <li>* De 2,5 à 10 T</li> <li>* Plus de 10 T</li> </ul> <p><b>Véhicules de tourisme</b></p> <p><b>* Personnes physiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 à 10 CV</li> <li>11 à 15 CV</li> <li>+ de 15 CV</li> </ul> <p><b>* Personnes morales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 à 10 CV</li> <li>11 à 15 CV</li> <li>+ de 15 CV</li> </ul> <p><b>Remorques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 2,5 T</li> <li>2,5 à 10 T</li> <li>+ de 10 T</li> </ul> <p><b>Véhicules tracteurs (machines)</b></p> <p><b>* Personnes physiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 à 10 CV</li> </ul>	Mise en circulation d'un véhicule automoteur	Annuelle	6\$ 10\$ 16\$ 19\$ 23\$ 25\$ 32\$ 45\$ 10\$ 15\$ 20\$ 10\$ 

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	11 à 15 CV + de 15 CV	Mise en circulation	Annuelle	15\$ 19\$
	<i>*Personnes morales</i>	d'un véhicule automoteur		
	1 à 10 CV			25\$
	11 à 15 CV			30\$
	- de 15 CV			35\$
	Bateaux			
	* Transport des personnes			3\$/CV
	* Transport des marchandises			2\$/CV
	Baleinières, Barges et embarcation remorquées			1\$/CV
	Bateaux en embarcation de plaisance			5\$/CV
37114100	Pénalités sur les impôts	Constat d'infraction	Ponctuelle	Selon le cas
17182220	Taxes spéciales de circulation routière	Mise en circulation	Annuelle	
	Motocycles	d'un véhicule automoteur		6\$
	Véhicules utilitaires			
	* De moins de 2,5 T			20\$
	* De 2,5 à 10 T			25\$
	* Plus de 10 T			45\$
	Véhicules de tourisme			
	* Personnes physique			
	1 à 10 CV			10\$
	11 à 15 CV			12\$
	+ de 15 CV			13\$
	* Personnes morales			
	1 à 10 CV			13\$
	11 à 15 CV			28\$
	+ de 15 CV			53\$
	Remorques			
	- de 2,5 T			20\$
	2,5 à 10 T			35\$
	+ de 10 T			40\$
	Véhicules tracteurs (machines)			
	* Personnes physique			
	1 à 10 CV			15\$
	11 à 15 CV			22\$
	- de 15 CV			27\$
	* Personnes morales			
	1 à 10 CV			25\$
	11 à 15 CV			27\$
	- de 15 CV			40\$
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

✓ 34

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
17136226	<p>Patentes</p> <p>A. Commerciale</p> <p>1. <u>Catégorie A</u> Vente des poissons, produits vivriers, vendeur friperie , revendeur de carburant</p> <p>2. <u>Catégorie B</u> Étalage et vente des marchandises sur les marchés publics et Kiosque</p> <p>3. <u>Catégorie C</u> Boutique, Pharmacie, Boucherie, Buvettes, Ambulants, Petit Hôtel, Vendeurs de pièces de rechange (vélo, moto, véhicule), vendeur de gros et petit bétail</p> <p>4. <u>Catégorie D</u> Dépôt , Agence de voyage, phonie, revendeurs de cartes prépayées, bureau de change, maison de transfert de fonds, mini-bus et cambistes</p> <p>B. Artisanale</p> <p>1. <u>Catégorie A</u> Cordonnerie, photographe, Salon de coiffure, Forgeron, Atelier de réparation vélo</p> <p>2. <u>Catégorie B</u> Atelier de couture, Fabricants des cachets, Savonnerie locale, Atelier de réparation (moto, radio, T.V., montre, téléphone,...) Guérisseur traditionnels, Presse à huile de palme</p> <p>3. <u>Catégorie C</u> Vidéo, Moulin à usage payant</p> <p>4. <u>Catégorie D</u> Menuiserie , Scierie, Garage, Camionnette de transport avec véhicule de 4 à 7 tonnes, Atelier mécanique , Exploitant des carrières de matériaux de constructions (sable, chaux, gravier, moellon)</p>	<p>Exercice du petit commerce</p> <p>Exercice du petit commerce</p> <p>Exercice du petit commerce</p>	Annuelle	<p>10\$+10%OPEC</p> <p>15\$+10%OPEC</p> <p>20\$+10%OPEC</p> <p>25\$+10%OPEC</p> <p>10\$+10%OPEC</p> <p>15\$+10%OPEC</p> <p>20\$+10%OPEC</p> <p>25\$+10%OPEC</p>
37441000	Amendes transactionnelles dans le domaine de PME	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
17132114	Droits de consommation sur les biens produits localement (bière, alcool, vin, spiritueux, tabac, ciment, farine de froment et sucre)	Consommation des biens produits localement	Ponctuelle	5% du prix ex-usine
27415483	Taxe sur la vente des matières précieuses de production artisanale	Vente des matières précieuses	Ponctuelle	1% du prix de vente

7 9 M

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27415310	<b>Taxe sur superficie des concessions forestières</b> Période : 1ère année 2ème année A partir de 3ème année	Contrat de concession	Annuelle	0,2\$/ha 0,3\$/ha 0,5\$/ha
27415470	<b>Taxe sur superficie des concessions minières</b> 1. Permis de recherche - Pour les deux premières années de la première période de validité - Pour le reste des années de la première période de validité - Pour la deuxième période de validité 2. Permis d'exploitation	Titre de concession minière	Annuelle	0,03\$/ha 0,31\$/ha 0,51\$/ha 5\$/ha
<b>II. IMPOTS ET TAXES SPECIFIQUES</b>				
<b>1. AGRICULTURE</b>				
27423700	<b>Taxe sur certificat d'expertise, d'origine et de bonne santé végétale:</b> a) A l'Intérieur de la Province: - Haricot, sorgho, arachide, soja, banane, pomme de terre, maïs, cossette de manioc, noix de palme et de palmiste, patate douce, taro, choux, oignons, piment canne à sucre etc. b) Vers d'autres Provinces: - Haricot, sorgho, arachide, soja, banane, pomme de terre, maïs, cossette de manioc, noix de palme et de palmiste, patate douce, taro, choux, oignons, piment canne à sucre etc.	Contrôle	Ponctuelle	0,005\$/Kg 0,010\$/kg
17136339	<b>Taxe sur la licence annuelle d'achat et de vente des produits agricoles, d'élevage et de pêche par les commerçants</b> a) <i>Produits agricoles</i> Catégorie A (Personne morale) Catégorie B (Personne physique) b) <i>Produits d'élevage</i> Gros bétail Petit bétail Basse cour, œuf et lait. c) <i>Cuir et peaux de bétail</i> d) <i>Produits de pêche</i> Catégorie A (Personne morale) Catégorie B (Personne physique)	Demande de licence	Annuelle	115\$/licence 60\$/licence 60\$/licence 20\$/licence 10\$/licence 60\$/licence 60\$/licence 60\$/licence 20\$/licence
17135186	<b>Taxe sur permis d'achat des produits pérennes et industriels par les commerçants</b> a) Huile de palme b) Huile palmiste	Demande de permis	Annuelle	50\$/permis 20\$/permis

✓ 17/12

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	c) Café	Demande de permis	Annuelle	100\$/permis
	d) Ecorce de quinquina:			1.000\$/permis
	* Catégorie A (personne morale)			150\$/permis
	* Catégorie B (personne physique)			
	e) Papaine:			300\$/permis
	* Catégorie A (personne morale)			100\$/permis
	* Catégorie B (personne physique)			
	f) Cacao:			300\$/permis
	* Catégorie A (personne morale)			100\$/permis
	* Catégorie B (personne physique)			
	g) Vanille			50\$/permis
	h) Thé			100\$/permis
	i) Tabac:			500\$/permis
	* Catégorie A (personne morale)			50\$/permis
	* Catégorie B (personne physique)			
	j) Pyrètre			50\$/permis
	k) Caoutchouc			60\$/permis
	l) Noix palmiste			100\$/permis
27424530	Taxe sur permis de commerce frontalier des produits vivriers de première nécessité	Permis de commerce	Ponctuelle	
	I. <u>Importation:</u>			
	Catégorie A:			
	*Farine de froment et riz			0,25\$/50kg
	*Biscuits			0,1\$/carton
	*Huile végétale			0,4\$/bidon de 20 litres
	Catégorie B:			
	*Haricot, maïs, farine de maïs, sorgho, gingembre			1\$/100 kgs
	Catégorie C :			
	*Pomme de terre, Bananes			10\$/Tonne
	Catégorie D:			
	* Tomates, fruits...			0,5\$/Bassin
	Catégorie E:			
	*Lait liquide			0,4\$/20 litres
	II. <u>Exportation:</u>			
	Catégorie A - Huile de palme			15\$//litre
	- Huile palmiste			10\$//litre
	- Noix palmiste			2\$/Tonne
	Catégorie B (Soja et arachides)			3\$/100kg
	Catégorie C (Haricot, maïs, sorgho)			1,5\$/100kg
	Catégorie D (Pomme de terre, bananes, oignon, canne à sucre)			13\$/tonne
	Catégorie E (Tabac local)			35\$/tonne

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27022431	Frais de procès verbal de destruction des denrées alimentaires avariées hors poste frontalier Produits agricoles Produits vétérinaires	Destruction des denrées alimentaires	Ponctuelle	5\$/cas 5\$/cas
27022110	Produit de soins thérapeutiques et chirurgicaux de bétail ' Fiche de consultation ' Consultation ' Petite chirurgie ' Vermifugation ' Mécication (bain acaricide) ' Certificat de vaccination ' Euthanasie ' Autopsie	Administration des soins	Ponctuelle	2\$/cas 3\$/cas 15\$/cas 1\$/cas 10\$/cas 1\$/cas 10\$/cas 20\$/cas
17136186	Taxe sur production industrielle de l'huile de palmier	Production de l'huile	Ponctuelle	10\$/m <sup>3</sup>
27022433a	Taxe sur poste provincial de quarantaine concernant le bétail Gros bétail Petit bétail Volaille Animaux sauvages dangereux Animaux sauvages non dangereux Autres animaux	Mise en quarantaine	Ponctuelle	3\$/tête/jour 1\$/tête/jour 0,2\$/tête/jour 5,5\$/tête/jour 3\$/tête/jour 1\$/tête/jour
<b>2. ASSEMBLEE PROVINCIALE</b>				
27012241	Produit de vente des publications de l'Assemblée provinciale	Vente de publication	Ponctuelle	100% du montant de vente
<b>3. BUDGET</b>				
27012282	Produits de vente des cahiers spéciaux de charge	Vente des cahiers	Ponctuelle	De 100\$ à 500\$/cahier
27012241	Produits de vente des publications du ministère provincial du budget	Vente de publication	Ponctuelle	100% du montant de vente
<b>4. CABINET DU GOUVERNEUR</b>				
27012241	Produits de vente des publications provinciales	Vente de publication	Ponctuelle	100% du montant de vente
<b>5. COMMERCE EXTERIEUR</b>				
27424430	Taxe sur permis d'exposition foraine (kermesse, foire) Stands pour les PME Stands pour les grandes entreprises Droit d'entrée des adultes Droit d'entrée des enfants	Organisation d'une exposition foraine	Ponctuelle	20\$/stands 50\$/stands 0,5\$/entrée 0,25\$/entrée

✓ 7/1

✓ 9/2

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS	PERIODICITE	TAUX
		GENERATEURS		
	j) Attestation tenant lieu de permis de conduire	Convention	Annuelle	15\$/an
9. HABITAT				
27011260	Produits de vente des biens immobiliers du domaine privé de la Province	Vente des biens immobiliers	Ponctuelle	100% du montant de vente
27022560	Quotité sur la vente des immeubles non enregistrés au service des titres immobiliers	Vente des immeubles	Ponctuelle	2,5% de la valeur
17136144	Taxe sur la construction et l'implantation sur appareils pour recevoir une publicité à travers des signes graphiques quelconques: * Panneaux de $\pm 36\text{ m}^2$ * Panneaux de $\pm 24\text{ m}^2$ * Panneaux de $\pm 18\text{ m}^2$ * Panneaux de $\pm 12\text{ m}^2$ * Panneaux de $\pm 6\text{ m}^2$	Construction et implantation sur la voie publique	Ponctuelle	
				300\$
				150\$
				100\$
				60\$
				40\$
17134820a	Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public provincial (hormis pour construction et implantation destinées à la publicité): * Espaces verts * Emprise des routes d'intérêt public * Zones de sécurité de dépôt de liquides inflammables, aéronef, Ets inflammables et explosifs * Emprise de cimetières * Les terrains de jeu et de loisir * Zones de carrière réservées à l'extraction du sous sol	Demande d'utilisation	Ponctuelle	
				30\$/autorisation
27415230	Produits de location des maisons du domaine privé de la Province	Location des maisons	Mensuelle	100% du loyer
10. HYDROCARBURES				
27424540	Taxe sur le petit commerce frontalier des produits pétroliers	Exercice du petit commerce	Ponctuelle	0,5\$/bidon de 20 litres
27415181	Taxe sur superficie des concessions minières et des hydrocarbures	Titre de concession	Annuelle	2\$/km <sup>2</sup>
11. INTERIEUR				
27422882a	Taxe d'identification et recensement annuelle des sociétés de gardiennage et de leur personnel	Identification et recensement	Annuelle	200\$/société
27484820	Droits de transfert des cadavres humains d'une Province à une autre	Transfert des cadavres	Ponctuelle	PM
27484810	Droits sur permis d'exhumation	Demande de permis d'exhumation	Ponctuelle	1000\$

17/07/2023

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
12. JEUNESSE				
27012520	Taxe sur l'autorisation de fonctionnement des organismes provinciaux de la jeunesse et des loisirs	Demande d'autorisation de fonctionnement	Non renouvelable	50\$/autorisation
13. JUSTICE				
27022340	Taxe sur agrément provisoire des associations	Demande d'agrément	Ponctuelle	50\$/agrément
27012240	Frais d'actes notaires (Autorisation de fonctionnement provisoire des Asbl)	Dépôt d'actes	Ponctuelle	50\$/cas
14. MINES				
27021220	Taxe rémunératoire sur l'exploitation artisanale des minéraux autres que l'or et le diamant  - A l'exploitation: Cassitérite Coltan Wolframite et autres  - A l'exportation (CEEC): Cassitérite Coltan Wolframite et autres	Exploitation des minéraux	Annuelle	  1% de la valeur % de la valeur % de la valeur  % de la valeur % de la valeur % de la valeur
17134840	Taxe sur la détention et la vente des diamants dit spécial stone de plus de 9,8 carats	Détention et vente des diamants	Ponctuelle	10% de valeur
17136229	Taxe sur autorisation de minage temporaire d'exploitation minière artisanale et de carrière	Demande d'autorisation	Ponctuelle	200\$/cas
17136147	Taxe d'incitation à la transformation locale des concentrés des minéraux  Or Cassitérite Coltan	Transformation des minéraux	Ponctuelle	  50\$/100g 60\$/tonne 60\$/tonne
27415484	Taxe d'agrément annuel des groupements miniers d'exploitation artisanale	Demande d'agrément	Annuelle	300\$/groupement
27415485	Taxe sur chantier d'exploitation artisanale de diamant et or	Exploitation d'un chantier	Non renouvelable	200\$/chantier
27415462	Taxe sur enregistrement des dragues et motos-pompes extractives d'exploitation minière artisanale  - Dragues  - Moto-pompe: * Moins de 10 CV * De 10 CV à 16 CV * Plus de 16 CV	Demande d'enregistrement	Ponctuelle	  1000\$ 50\$ 100\$ 500\$

✓ 97/11

NATURE DE LA RECEPTE	LIBELLES	FAITS EXÉCUTEURS	PERIODICITE	TAUX
27415482	Redevance pour atténuation et réhabilitation de l'environnement minier d'exploitation artisanale Grand site d'exploitation Petit site d'exploitation	Exploitation minière	Ponctuelle	500\$/site 250\$/site
15. PLAN				
27437500	Droits d'enregistrement des ONGD à caractère provincial	Demande d'enregistrement	Non renouvelable	30\$
16. SANTE				
27425820	Frais de certificat de non contagiosité de transport des cadavres humains à l'intérieur et à l'extérieur: * A l'intérieur * A l'extérieur	Demande de certificat	Ponctuelle	5\$/cas 10\$/cas
27022452	Taxe de mise sur le marché des produits cosmétiques et diététiques a) Produits importés b) Production locale	Commercialisation des produits	Ponctuelle	3% de la valeur CIF 1% du prix ex-usine
27425830	Frais de certificat de bonne santé pour le personnel des établissements classés	Demande de certificat	Trimestrielle	3\$/agent
17. SPORTS ET LOISIRS				
27022532	Frais de fonctionnement des jardins d'enfants créés à l'initiative de la Province	Demande d'inscription	Ponctuelle	1\$/enfant
17133600	Quotidien de transfert des athlètes inter entente et inter ligue	Contrat de transfert	Ponctuelle	10% indemnité de transfert
17133500	Quotidien sur la publicité dans les installations sportives provinciales	Réalisation de la publicité	Ponctuelle	30% du coût
18. TOURISME				
17134332	Taxe sur petit permis de tourisme	Demande de permis	Ponctuelle	5\$/permis
17133820	Taxe de voyage par voie lacustre et fluviale - Canot rapide - Bateau ordinaire	Autorisation de voyage	Ponctuelle	1\$/personne 0,5\$/personne
19. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES				
17134800	Droits de location des véhicules et engins appartenant à la Province Camion vidangeur: * Usage domestique * Usage commercial Camion benne	Contrat de location des véhicules	Ponctuelle	100\$/cas 300\$/cas 100% selon le cas
27012140	Produit de vente des véhicules et engins déclassés appartenant à la Province	Vente des véhicules déclassés	Ponctuelle	100% du montant de vente

JP 97 K

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
<b>20. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>				
17134131	Taxe sur immatriculation des bateaux	Demande d'immatriculation	Ponctuelle	200\$/bateau
27022490a	Taxe statistique d'embarquement local dans les avions	Achat de billet d'avion	Ponctuelle	5\$/billet
27426600	Taxe sur embarquement et débarquement des produits manutentionnés dans les ports	Demande d'autorisation	Ponctuelle	1\$/100kg
27422820	Taxe sur la feuille de route des véhicules importés - Voiture - Jeep - Camion	Mise en circulation d'un véhicule sur base de la feuille de route	Ponctuelle	10\$ 20\$ 50\$
27426700	Taxe d'accostage dans les ports privés	Accostage	Annuelle	30\$
27022490	Taxe sur embarcation de fret aérien	Demande d'embarcation	Ponctuelle	0,05\$/Kg

#### 21. URBANISME

17136148	Taxe sur la construction en béton des antennes de télécommunication	Demande d'autorisation	Ponctuelle	1% du devis
----------	---	------------------------	------------	-------------

#### III. RECETTES ADMINISTRATIVES

##### 1. AFFAIRES FONCIERES

17122310	Droits proportionnels d'enregistrement concession perpétuelle-mutation  Mutation (vente, succession, donation, apport, fusion, partage, droit d'emphytose, excepté les ventes d'immeubles neufs réalisées par un promoteur immobilier):	Mutation des titres immobiliers	Ponctuelle	
17122311	- Vente immeuble			3% valeur d'immeuble
17122312	- Succession			3% valeur d'immeuble
17122313	- Donation			3% valeur d'immeuble
17122314	- Apport			3% valeur d'immeuble
17122315	- Fusion			1,5% valeur d'immeuble
17122316	- Partage			1,5% valeur d'immeuble
17122317	- Droit emphytose			1% valeur d'immeuble
17122320	- Inscription hypothécaire			0,5% valeur d'hypothèque
17122330	- Réinsertion hypothécaire			0,25% valeur d'hypothèque
17122340	- Radiation hypothécaire			0,075% valeur d'hypothèque

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
17122100	Droits de conversion des titres immobiliers a) Opération de conversion des titres immobiliers b) Opération de conversion d'autres titres	Demande de conversion	Ponctuelle	100% Valeur principale du titre 100% Valeur principale du titre
27438274	Loyers échus sur contrat de location en matières foncières	Contrat de location	Annuelle	50% du loyer selon la catégorisation
17122400	Taxe spéciale sur le transfert de contrat de location	Transfert de contrat	Ponctuelle	75% du prix de référence
27438271	Frais d'établissement des contrats en matière foncière: a) Contrat b) Avenant c) Arrêté d) Autres actes portant concession ou autorisation (mise à disposition gratuite de concession)	Demande d'établissement de contrat	Ponctuelle	5\$ 14\$ 100\$ 10\$
27438273	Frais de délivrance des copies des documents fonciers, immobiliers et cadastraux: a) Croquis b) Reproduction c) Extrait coté, copie, plans d) Copies contrats e) Avenants f) Note d'usage	Demande des copies	Ponctuelle	0,5\$ 5\$ 2\$ 2,5\$ 5\$ 1,5\$
17122420	Produit de transfert bail	Transfert bail	Ponctuelle	0,035\$/m²
27428272	Frais de préparation et vérification des actes a) vérification actes b) préparation actes c) page notariée d) page annexe e) actes rédigés par le conservateur des titres immobiliers f) Actes notariés g) Passation des actes h) Mise en adjudication et provision	Demande d'actes	Ponctuelle	5\$ 15\$ 3\$/page 2\$ 10\$ 3\$/acte 20\$/acte 400\$/arrêté
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
2. AFFAIRES SOCIALES				
17136332	Taxe d'agrément d'un service d'action sociale ou d'un centre privé à vocation sociale	Demande d'agrément	Ponctuelle	100\$/agrément
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

*J/K*

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAXE
<b>3. AGRICULTURE</b>				
27485100	<b>Frais d'inspection vétérinaire des animaux:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bovins (vache, taureau, bœuf)</li> <li>- Équidés (cheval, âne)</li> <li>- Ovidés (mouton, brebis)</li> <li>- Capridés (chèvre, bouc)</li> <li>- Porc</li> <li>- Porclet</li> <li>- Lapin</li> <li>- Volailles</li> <li>- Poussins (d'un jour) et œufs à couver</li> <li>- Animaux dangereux</li> <li>- Animaux non dangereux</li> <li>- Reptiles : * Crocodiles et autres           <ul style="list-style-type: none"> <li>* Tortue</li> </ul> </li> <li>- Oiseaux (perroquets et autres)</li> <li>- Trophée</li> <li>- Peaux</li> <li>- Singes</li> <li>- Chimpanzé</li> </ul>	Inspection vétérinaire Inspection vétérinaire	Ponctuelle Ponctuelle	2,5\$/tête 2,5\$/tête 0,5\$/tête 0,5\$/tête 0,5\$/tête 0,05\$/tête 0,01\$/tête 0,05\$/tête 0,025\$/plateau 10\$ 5\$ 5\$ 0,1\$ 1\$ 0,5\$ 1\$ 2\$ 5\$
27485210	<b>Frais de participation aux soins dans les cliniques vétérinaires publiques</b>	Administration des soins	Ponctuelle	20\$/cas
27485220	<b>Frais de participation aux soins dans les dispensaires vétérinaires publiques</b>	Administration des soins	Ponctuelle	20\$/cas
27485230	<b>Frais de participation aux soins dans les laboratoires vétérinaires publics</b>	Administration des soins	Ponctuelle	20\$/cas
27485300	<b>Frais de désinfection des engins ayant servi au transport des animaux:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Navire</li> <li>- Aéronef</li> <li>- Container : * 20 pieds           <ul style="list-style-type: none"> <li>* 40 pieds</li> </ul> </li> <li>- Camion</li> <li>- Camionnette</li> <li>- Tricycle automoteur</li> </ul>	Désinfection	Ponctuelle	200\$/navire 100\$/aéronef 50\$/container 100\$/container 50\$/camion 25\$/camionnette 5\$/tricycle automoteur
	<b>Taxe d'autorisation d'ouverture (secteur vétérinaire)</b>	Demande d'autorisation d'ouverture	Non renouvelable	
17135220	a) Laboratoire de recherche			100\$
17135212	b) Dispensaire			50\$
17135240	c) Pharmacie vétérinaire			50\$
17135214	d) Clinique vétérinaire			75\$

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27022433	Taxe de destruction des animaux Gros bétail Petit bétail Volailles Autres	Demande d'autorisation	Ponctuelle	5\$ 2\$ 0,05\$ 0,5\$
27022432	Taxe sur autorisation de destruction des végétaux	Demande d'autorisation	Ponctuelle	5\$
27423400	Droits de délivrance de certificat vétérinaire, de circulation ou de transfert des animaux - Gros bétail - Petit bétail - Volailles - Fromage - Lait - Œufs - Viande - Poissons salés : * Sac simple * Sac double - Poissons frais et fumés * Panier simple * Panier double - Poissons frais frigorifiques ou glacés à l'importation * Conteneurs de 20 pieds * Conteneurs de 40 pieds * Camions - Fretirs : * Sac simple * Sac double	Délivrance de certificat	Ponctuelle	3\$/tête 1\$/tête 0,1\$/tête 0,05\$/kg 0,05\$/20 litres 0,1\$/plateau 1\$/100 kg  1\$/sac 2\$/sac  1\$/panier 2\$/panier  50\$/container 100\$/container 50\$/camion  0,5\$/sac 1\$/sac
27426100	Droits de délivrance de certificat de vérification des poissons d'aquarium	Délivrance de certificat	Ponctuelle	50\$/lot
17136219	Autorisation d'exploitation des poissons d'aquarium	Demande d'autorisation	Annuelle	0,016\$/specimen
17134210	Taxe sur permis de pêche a) Sportive b) Rurale c) Artisanale	Demande de permis de pêche	Ponctuelle	2\$ 2\$ 20\$
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
4. CABINET DU GOUVERNEUR				
27022291	Produit de vente du bulletin officiel de la Province	Vente de bulletin	Ponctuelle	100% du montant de vente

✓ 70-

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
5. COMMERCE EXTERIEUR				
17132212	Taxe sur permis d'importation d'alcool (Ethylène)	Demande de permis	Ponctuelle	1000\$/permis
37445000	Amendes transactionnelles pour infraction à la législation sur le commerce	Constat l'infraction	Ponctuelle	20% à 300%
6. COMMUNICATION				
17135282	Taxe sur autorisation de création d'une agence de presse provinciale et locale	Demande l'autorisation de création	Non renouvelable	500\$/autorisation
17133810	Droit sur la diffusion de la publicité dans la presse provinciale et locale	Diffusion dans la presse locale	Ponctuelle	10% du coût de la diffusion
37441000	Amendes transactionnelles	Constat l'infraction	Ponctuelle	20% à 300%
7. CULTURE ET ARTS				
27428192	Droits d'octroi de la carte de chercheur indépendant	Délivrance de la carte	Annuelle	5\$/carte
17136400	Taxe d'agrément pour association culturelle, artistique et artisanale a) Association culturelle, artistique et artisanale b) Troupe théâtrale ou des majorettes c) Troupe folklorique d) Centre culturel, salon littéraire e) Groupe de danse traditionnelle ou moderne f) L'orchestre moderne g) Cercle ou club culturel h) Groupe chorégraphique ou une chorale i) Centre de formation en arts et métier j) Centre de formation en informatique k) Bureau d'études ou de création artistique, culturelle ou artisanale l) Centre d'enseignement des langues m) Maison de production, d'animation, de diffusion ou de production culturelle	Demande d'agrément	Non renouvelable	10\$ 10\$ 10\$ 20\$ 20\$ 50\$ 10\$ 10\$ 50\$ 50\$ 20\$ 50\$ 100\$
27424420	Taxe sur autorisation d'organiser une exposition des œuvres d'art ou d'une manifestation culturelle a) Show et/ou Karaoké b) Concert c) Défilé de mode d) Cirque e) Fancyfair, kermesse, foire, f) Concours de beauté	Demande d'autorisation	Ponctuelle	20\$ 20\$ 20\$ 20\$ 20\$ 20\$
27422200	Taxe sur autorisation de dépôt des affiches et des panneaux publicitaires dans les lieux publics a) Sur support panneau	Demande d'autorisation	Ponctuelle	



NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	Panneau de plus de (3x4)m Panneau de(3x4)m Panneau de moins de (3x4)m Panneau multidimensionnel Panneau indicateur			50\$/unité 25\$/unité 10\$/unité 100\$/unité 10\$/unité
	b) Sur support enseigne lumineuse et peinture murale: Enseigne lumineuse Peinture murale Enseigne non lumineuse			15\$/unité 3\$/m <sup>2</sup> 10\$/unité
	c) A travers les signes graphiques: Signe graphique	Demande d'autorisation	Ponctuelle	3\$/signe
	d) Sur kiosque			10\$/kiosque
	e) Sur présentoir			5\$/présentoir
	f) Sur banderole			10\$/banderole
	g) Autocollant et affiche			0,5\$/unité
	h) Publicité roulante			50\$/unité
	i) Sur autres supports: Dépliants, prospectus, calendrier, horloges, t-shirt, parapluie			5% de la facture
	j) Salle d'exposition			50\$
	k) Sur véhicule ou autre engin roulant motorisé			30\$
17135140	Taxe sur autorisation de vente des services et biens artistiques	Demande d'autorisation	Non renouvelable	50\$
17135130	Taxe sur autorisation de vente des objets d'arts et d'artisanat	Demande d'autorisation	Non renouvelable	50\$
17136110	Taxe sur autorisation de production ou d'exécution d'œuvres d'art et culturelles anonymes: a) Maison d'édition des livres et des disques b) Maison de couture: * de 1 à 5 machines * plus de 5 machines * maison de haute couture c) Maison de divertissement public: * Bar * Terrasse - 1ère catégorie - 2ème catégorie * Dancing bar * Night club * Parc d'attraction * Salle des fêtes ou de spectacles de 200 personnes ou moins * Salle des fêtes ou de spectacles	Demande d'autorisation de production ou d'exécution	Annuelle	100\$ 20\$ 50\$ 100\$ 50\$ 75\$ 50\$ 50\$ 100\$ 100\$ 50\$

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	de plus de 200 personnes			100\$
	* Salle des fêtes ou de spectacles de 500 personnes à 1000 personnes			150\$
	* Autres lieux de fêtes et des manifestations			50\$
d) Agence en publicité				100\$
e) Agence-conseil en publicité et atelier de fabrication des supports publicitaires				80\$
f) Fabrique de fournitures de bureau				50\$
g) Fabrique artisanale de mobiliers:				
* en bois	Demande	Annuelle		20\$
* en fer	d'autorisation			30\$
* en aluminium	de production ou			30\$
* en plastique	c'est émission			20\$
h) Ferronnerie artisanale				30\$
i) Maroquinerie et coordonnerie:				
* artisanale				10\$
* moderne				30\$
j) Boutique de produits artisanaux				20\$
k) Imprimerie				100\$
l) Briqueterie artisanale				5\$
m) Ciné				10\$
n) Bijouterie				10\$
o) Studio photos				20\$
p) Laboratoire photo				100\$
q) Maison de décoration				50\$
r) Maison de coiffure				10\$
s) Galerie d'arts				100\$
t) Comptoir de vente d'objets d'arts				20\$
u) Librairie et procure				50\$
v) Fabrique des dents artificielles (prothèses)				80\$
w) Fabrique artisanale de matelas				10\$
x) Maison de pressage de disques				30\$
y) Centre culturel				20\$
z) Bibliothèque privée				10\$
aa) Maison de soins traditionnels				30\$
ab) Atelier artistique:				
* Sérigraphie et gravure				10\$
* Fabrique de cercueil				30\$
* Fabrique des carreaux				30\$
ac) Musée privé				80\$
27022512	Quotité du trésor provincial ou local sur les droits d'entrée dans une manifestation culturelle provinciale ou locale	Paiement de droit d'entrée	Ponctuelle	3% de recettes réalisées

✓ 7/11

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27416120	Taxe sur la réalisation d'une œuvre publicitaire a) Par artiste b) Par une agence en publicité et/ou une agence conseil en publicité et autres professionnels en publicité c) Par imprimerie d) À travers les spots à la radio et à la télévision e) À travers un message télévisé f) Par une bureautique g) Par un atelier de fabrication des supports publicitaires h) Œuvre publicitaire réalisée à l'étranger i) Marque décorative et inscription promotionnelle sur un objet et autres supports j) Jeu concours promotionnel et tombola k) Impression à caractère publicitaire sur un support quelconque (billet, titre de voyage, pagne et autres) l) Papiers à en-tête, ballon ou budruches gonflables m) Publicité sur appareils cellulaires	Demande d'autorisation de réaliser une œuvre publicitaire Demande d'autorisation de réaliser une œuvre publicitaire	Ponctuelle	50\$ 100\$ 100\$ 5% de la facturation 5% de la facturation 50\$ 50\$ 300\$ 250\$ 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
<b>8. ECONOMIE</b>				
27484900	Produits provenant du trop perçu constaté sur le prix de vente du commerce de gros et détail	Constat du trop perçu	Mensuelle	100% du trop perçu
37441000a	Produits d'amendes sur la législation des prix et dans le commerce de gros et de détail	Constat d'infraction	Ponctuelle	25 à 100% selon l'infraction
37441000b	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
<b>9. ENERGIE</b>				
17131211	Redevances sur l'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines autres que les lacs, le fleuve et ses affluents: * Localités desservies par la REGIDESO * Localités non desservies par la REGIDESO	Exploitation	Ponctuelle	50% du tarif industriel de la REGIDESO 2,5\$/m <sup>3</sup>
17136324b	Taxe d'agrément des électriciens indépendants	Demande d'agrément	Annuelle	30\$

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
17136212	Taxe sur autorisation d'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines * Personne Physique * Personne Morale	Demande d'exploitation	Annuelle	250\$ 700\$
17136184	Taxe sur autorisation de construction des fours à charbon de bois de type traditionnel * Catégorie A * Catégorie B	Demande d'autorisation de construction	Ponctuelle	30\$ 5\$
17136185	Taxe sur autorisation d'installation des panneaux solaires à usage sémi industriel (hormis à usage domestique)	Demande d'autorisation d'installation	Ponctuelle	500\$
27428251	Taxe sur autorisation de raccordement d'eau et électricité pour les immeubles à étages * Maison de ménage * Maison commerciale * Maison industrielle	Demande d'autorisation de raccordement	Ponctuelle	30\$ 50\$ 100\$
13621671	Taxe sur l'autorisation de construction d'un barrage, d'une centrale et d'une micro-centrale hydroélectrique			
	a. Approbation du Projet * 100 kw à 500 kw * 501 kw à 5.000 kw * 5.001 kw à 50 kw * 51 mw et plus	Demande d'approbation	Avant examen du projet	5\$/kw 2,5\$/kw 1,5\$/kw 0,5\$/kw
	b. Autorisation de construction * 101 KW à 500 KW * 501 KW à 5.000 KW * 5.001 KW à 50 MW * 51 MW et plus	Demande de concession de production d'Electricité	Avant construction	2 500\$ 25.000\$ 50.000\$ 100.000\$
	b. Concession de distribution pour 25 ans * 101 KW à 500 KW * 501 KW à 5.000 KW * 5.001 KW à 50 MW * 51 MW et plus	Demande de concession de distribution d'Electricité	Avant distribution	10.000\$ 50.000\$ 100.000\$ 200.000\$
13618171	Taxe sur autorisation d'installation des unités de biogaz * De 1 à 20 m <sup>3</sup> * De 21 à 50 m <sup>3</sup> * De 51 à 100 m <sup>3</sup> * De 101 et plus	Demande d'autorisation	A l'installation	50\$/m <sup>3</sup> 200\$/m <sup>3</sup> 500\$/m <sup>3</sup> 2.500\$/m <sup>3</sup>

✓ 87/11

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
13618271	Taxe sur l'autorisation d'implantation d'unités éoliennes et solaires a. Approbation du projet * De 11 à 100 kw * De 101 à 500kw * De 501 à 5.000kw * De 5001 à 50Mw * De 51Mw et plus b. Autorisation de construction * De 11 à 100 kw * De 101 à 500kw * De 501 à 5.000kw * De 5001 à 50Mw * De 51Mw et plus c. Cession de distribution pour 25 ans * De 50 à 100 kw * De 101 à 500kw * De 501 à 5.000kw * De 5001 à 50Mw * De 51Mw et plus	Demande d'autorisation, licence et concession de production d'électricité d'électricité	Avant examen du projet A l'installation	13\$/kw 10\$/kw 2,5\$/kw 1,5\$/kw 0,5\$/kw
				500\$ 1.000\$ 2.500\$ 25.000\$ 50.000\$
				2.500\$ 10.000\$ 50.000\$ 100.000\$ 200.000\$
17134820b	Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public provincial (hormis pour construction et implantation destinées à la publicité): * Les rives des cours d'eau navigables ou non * Les emprises des lignes de haute tension sur une distance de 25m de part et d'autres * Les périmètres de la REGIDESO et de la SNEL Redevances sur l'exercice des activités du secteur d'électricité	Demande d'utilisation	Ponctuelle Mensuelle	30\$/autorisation 30\$/autorisation 30\$/autorisation 2% des recettes
37441000	Amendes transactionnelles	Constat	Ponctuelle	200 à 300%
10. ENVIRONNEMENT				
27022434	Taxe de destruction des médicaments périmés	Demande d'autorisation	Ponctuelle	25\$+frais de destruction
27022450	Taxe de mise sur le marché des matières non biodégradables (cartes prépayées, mèches, plastiques et sachets) *Cartes prépayées *Mèche *Plastique *Sachet *Verre	Mise sur le marché des matières non biodégradables	Ponctuelle	0,01\$/carte 2% de la valeur 2% de la valeur 2% de la valeur 2% de la valeur

7/7/14

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27424120	Taxe d'implantation des Ets dangereux, insalubres et incommodes catégorie 2 1. Etablissement avec force motrice (0 à 6,5CV) 2. Magasin, boutique, quincaillerie, alimentation (moins de 50m <sup>2</sup> ) 3. Atelier et/ou maison de confection 4. Fabrication et/ou vente de bijoux 5. Cinéma, salle de spectacles 6. Salle des fêtes 7. Restaurant 8. Diffusion musique (maison d'édition et discothèque) 9. Bar, Buvette, Terrasse 10. Night club (Boîte de nuit) 11. Dépôt des boissons de moins de 25 m <sup>2</sup> 12. Boulangerie et/ou pâtisserie artisanale 13. Four artisanal de bois 14. Carrière à ciel ouvert sans force motrice 15. Forge et menuiserie 16. Fabrication et vente des matériaux de construction sans force motrice 17. Librairie, papeterie sans force motrice 18. Exploitation des déchets ménagers et divers non toxiques sans force motrice 19. Exploitation agro-pastorale de moins de 20 têtes: - Abattoir artisanal/tuerie - Elevage des bovins - Elevage de petit bétail 20. Volière 21. Dépôt de bois sciés 22. Garage sans force motrice 23. Dépôt de ciment de moins de 50m <sup>2</sup> 24. Salon de coiffure 25. Phonie 26. Bureautique/Cyber café 27. Agence de fret 28. Agence en publicité 29. Fabrique artisanale de mobiliers 30. Atelier des fabriques des supports publicitaires 31. Maison de décoration 32. Studio photos avec traitement 33. Fabrique et vente cercueil, pierres tombales	Demande de permis d'implantation  Demande de permis d'implantation	Non renouvelable  Non renouvelable	1\$/CV 50\$/PE 150\$/PE 250\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 50\$/PE 250\$/PE 150\$/PE 2\$/m <sup>2</sup> 50\$/PE 15\$/PE 50\$/PE 50\$/PE 50\$/PE 2\$/m <sup>2</sup> 50\$/PE 50\$/PE 50\$/PE 20\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 80\$/PE 80\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 150\$/PE
27424110	Taxe rémunératoire annuelle sur les Ets dangereux, insalubres et incommodes de la catégorie 2 1. Etablissement avec force motrice (0 à 6,5CV) 2. Magasin, boutique, quincaillerie, alimentation	Exploitation	Annuelle	0,6\$/CV

77 71

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	AIIS GEN RATEURS	PERIODICITE	TAUX
	(moins de 50m <sup>2</sup> )			25\$/PE
	3. Atelier e /ou maison de confection			100\$/PE
	4. Fabrication et/ou vente de bijou			200\$/PE
	5. Cinéma, salle de spectacles			50\$/PE
	6. Salle des fêtes			50\$/PE
	7. Restaurant			40\$/PE
	8. Diffusion musique(maison d'édition et discothèque)			200\$/PE
	9. Bar, Buvette, Terrasse			100\$/PE
	10. Night club (Boîte de nuit)			2\$/m <sup>2</sup>
	11. Dépôt des boissons de moins de 25m <sup>2</sup>			40\$/PE
	12. Boulangerie et/ou pâtisserie artisanale			9\$/PE
	13. Four artisanal de bois			25\$/PE
	14. Carrière à ciel ouvert sans force motrice			40\$/PE
	16. Fabrication et vente des matériaux de construction sans force motrice			9\$/PE
	17. Librairie, papeterie sans force motrice			40\$/PE
	18. Exploitation des déchets ménagers et divers non toxiques sans force motrice			25\$/PE
	19. Exploitation agro-pastorale de moins de 20 têtes:			
	- Abattoir artisanal/tuerie			15\$/PE
	- Elevage de petit bétail			50\$/PE
	- Elevage de bovins			80\$/PE
	20. Volière			80\$/PE
	21. Dépôt de bois sciés			50\$/PE
	22. Garage sans force motrice			30\$/PE
	23. Dépôt de ciment de moins de 50m <sup>2</sup>			50\$/PE
	24. Salon de coiffure			30\$/PE
	25. Phonie			80\$/PE
	26. Bureau/que/Cyber café			70\$/PE
	27. Agence de fret			80\$/PE
	28. Agence en publicité			50\$/PE
	29. Fabrique artisanale de meubles			40\$/PE
	30. Atelier des fabriques des supports publicitaires			80\$/PE
	31. Maison de décoration			30\$/PE
	32. Studio photos avec traitement			75\$/PE
	33. Fabrique et vente cercueil, pierres tombales			100\$/PE
27415320	Taxe d'abattage (bois)/FFN	De nombre de permis	Ponctuelle	
	* Bois scié: catégorie I			10\$/m <sup>3</sup>
	* Bois scié: catégorie II			8\$/m <sup>3</sup>
	* Bois scié: catégorie III			7\$/m <sup>3</sup>
	*Autres essences			5\$/m <sup>3</sup>
	*Bois de chauffage			0,5\$/m <sup>3</sup>
	*Bois transformé en charbon de bois			0,5\$/sec

71 78

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27415350	Taxe sur le permis de coupe de bois * Industrielle * Artisanale	Demande de permis	Annuelle	2500\$/ha 10\$/ha
17136213	Taxe sur permis d'exploitation des ressources forestières a) Bois sciés b) Permis de récolte de menus produits forestiers c) Permis d'exploitation de menus produits forestiers d) Redevance proportionnelle	Demande de permis	Annuelle	100\$/permis 55\$/permis 55\$/permis 0\$/Hectare
	Taxe sur permis de chasse	Demande de permis	Annuelle	
17134310	a) Permis sportifs de petite chasse			20\$
17134320	b) Permis sportifs de grande chasse			40\$
17134330	c) Petit permis de tourisme			20\$
17134331	d) Grand permis de tourisme			50\$
17134340	e) Permis rural de chasse			15\$
17134340	f) Permis local de chasse			3\$
17134350	g) Permis de capture commerciale			50\$
17134360	h) permis de guide de chasse			30\$
17134370	i) Permis spécial de séjour dans les domaines et réserve de chasse			30\$
17134380	j) Permis scientifique			20\$
17134380	k) Permis administratif			20\$
37441000a	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	
37441000b	Législation de chasse et de pêche			200 à 300%
37441000c	Infraction Ets dangereux			200 à 300%
	Legislation forestière			200 à 300%

#### 11. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

27022531	Frais de réactivation d'un agrément des Ets d'enseignement d'EPSP	Réactivation d'un agrément	Non renouvelable	200\$
27022552	Quotité du trésor public sur le minerval des établissements scolaires	Palement de minerval	Annuelle	50% du minerval
27022230	Produits de délivrance d'attestation tenant lieu de diplôme	Délivrance d'attestation	Ponctuelle	2\$/attestation
17136338	Taxe d'agrément d'un ETS primaire, secondaire et professionnel: - Primaire - Secondaire et Professionnel	Demande d'agrément	Non renouvelable	750\$/agrément 900\$/agrément
37441000	Amendes transactionnelles a) En cas de non enregistrement b) Pour les autres cas	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300% 200 à 300%

#### 12. FINANCES

47722500	Boni de liquidation d'une entreprise d'économie mixte dans laquelle la Province détient des parts	Liquidation	Ponctuelle	Valeur de liquidation déduite des charges du personnel et des dettes
----------	---	-------------	------------	--

7/7/86

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
47722220	Dividende versé par les entreprises d'économie mixte dans lesquelles la Province détiennent des actions a) Revenus des propriétés et intérêts des prêts (Bateaux en location) b) Vente des biens et services (Recettes des bateaux)	Décision de distribution du bénéfice réalisé	Annuelle	100% de la location 100% des recettes
27011341	Produits de vente du bulletin des finances provinciales	Vente de bulletin	Ponctuelle	20\$/bulletin
27482100	Produits de recouvrement des débets comptables au niveau provincial	Recouvrement des débets	Ponctuelle	100% du montant
27482400	Produits de récupération des sommes indûment payées par le trésor provincial	Récupération des sommes	Ponctuelle	100% du montant
27011400	Produits de vente des participations de la Province	Vente des participations	Ponctuelle	100% de la vente
27012241	Produits des ventes des publications des ministères provinciaux	Vente des publications	Mensuelle	100% de la vente
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

## 13. HABITAT

27012280	Livret de bail	Vente livret	Ponctuelle	5\$/2 Livrets
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

## 14. INDUSTRIE

17135172	Taxe sur permis d'achat et de vente de mitraille * Personne physique * Personne morale * Fonderie	Permis d'achat et vente	Annuelle	500\$ 1000\$ 2500\$
37441000	Amendes transactionnelles domaines de l'industrie	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

## 15. INTERIEUR

27422882b	Taxe c'identification annuelle du personnel des sociétés de gardiennage	Utilisation du personnel du gardiennage	Annuelle	20\$/individu
17182700a	Droits d'octroi de carte de résident pour étranger	Demande de carte	Bi-annuelle	30\$
17182700b	Produits de vente de carte de résident pour étranger * Catégorie I * Catégorie II * Catégorie III	Vente de carte	Bi-annuelle	250\$/2 ans 200\$/2 ans 50\$/2 ans
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

✓ ✓

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
16. JUSTICE				
27012110	Droits sur la vente publique des biens confisqués au bénéfice des Provinces	Vente des biens confisqués	Ponctuelle	100% de la valeur
37441000	Amendes transactionnelles	Statut d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
17. MINES				
17136322	Taxe d'agrément de boute de feu Personne physique Personne morale	Demande d'agrément	Annuelle	100\$ 1000\$
17136145	Taxe sur autorisation de transformation des produits d'exploitation minière artisanale	Demande d'autorisation	Annuelle	300\$
17136187	Taxe d'extraction des matériaux de construction (moellon, sable et autres) Pour les industries Pour les artisanaux	Extraction des matériaux	Ponctuelle	2\$/tonne 1\$/tonne
17128100	Taxe sur 1% sur les produits de transaction d'or et de diamant d'exploitation artisanale	Transaction de l'or et de diamant	Ponctuelle	1% de la valeur
27428180	Droits d'octroi de la carte d'exploitation artisanale des substances précieuses a) Carte de creuseur : Or et diamant Hétérogénite, cassiterite, cuivre, coltan, wolframite b) Carte de négociant (or, diamant,) Or : Catégorie A Catégorie B Diamant : Catégorie A Catégorie B Hétérogénite, cassiterite, cuivre, coltan, wolframite c) Carte de fondeur (hétérogénite, cassiterite, cuivre, wolframite)	Octroi de la carte d'exploitation	Annuelle	10\$ 25\$ 400\$ 150\$ 1250\$ 350\$ 200\$ 6000\$/carte
27011200	Quote part rémunératoire SAEMAP I. Dans les zones d'exploitation artisanale (ZEA) a) <u>Exploitants</u> : - Cassiterite, coltan et wolframite b) <u>Négociants</u> : - Cassiterite, coltan et wolframite II. Dans les périmètres concédés et couverts par des titres miniers a) <u>Exploitants</u> : - Cassiterite, coltan et wolframite	Demande d'autorisation	Ponctuelle	35% de 10% de la valeur 35% de 1% de la valeur 20% de 10% de la valeur

N 7/1

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
	- Cassitérite, coltan et wolframito b) Négociants: - Cassitérite, coltan, wolframite et or			25% de 10% de la valeur 35% de 1% de la valeur
37441000	Amendes transactionnelles infraction minière	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

13. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES CLASSE MOYENNE (PME-CM)

17153140	Taxe sur permis d'achat, de retention, de fabrication et des négoces d'alcool * Permis Modèle A * Permis Modèle B * Permis Modèle D * Permis Modèle E * Permis Modèle H * Permis Modèle K * Permis Modèle R	Permis d'achat Retention, négoces et fabrication	Annuelle	100\$/permis 80\$/permis 60\$/permis 30\$/permis 40\$/permis 30\$/permis 50\$/permis
----------	--	--	----------	--

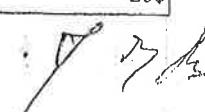
19. SANTE

17136333	Taxe d'agrément d'un Institut technique médical	Demande d'agrément	Non renouvelable	1500\$
17135240	Taxe sur autorisation d'ouverture des pharmacies: - Pharmacie - Officine pharmaceutique	Demande d'autorisation	Non renouvelable	500\$ 100\$
17135210	Taxe pour ouverture d'un établissement sanitaire	Ouverture d'un établissement	Non renouvelable	
17135211	a) Hôpital			1500\$
17135214	b) Clinique			750\$
17135214	c) Polyclinique			875\$
17135213	d) Cabinet médical dentaire ou de kinésithérapie			500\$
17135215	e) Centre médical : Moderne			750\$
	Traditionnel			300\$
17135216	f) Maternité	Ouverture d'un établissement	Non renouvelable	350\$
17135212	g) Dispensaire			450\$
17135217	h) Maison d'optique			100\$
17135218	i) Atelier de fabrication des prothèses			100\$
17135281	Taxe d'ouverture d'un Institut technique médical	Ouverture d'un institut	Non renouvelable	900\$
27022210	Produits de délivrance des titres scolaires des ITM	Délivrance des titres	Ponctuelle	10\$/titre
27022553	Quotité sur le minerval des ITM publics et privés	Paiement du minerval	Annuelle	50% du minerval
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

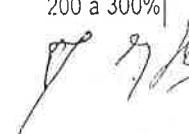
20. SPORTS ET LOISIRS

9/7/2023

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27012513	Quotité sur les produits des rencontres sportives a) A caractère national et provincial b) Maisons de pari foot et loterie (quote par sur les recettes)	Partement droit d'entrée achat billet	Ponctuelle	1% de réalisation 10% de réalisation
17134830	Taxe sur les droits de retransmission radio-télévisées des rencontres sportives locales	Re transmission radio-télévisées	Ponctuelle	100\$
27427300	Taxe d'enregistrement annuel des Ets de loisirs * Catégorie I (Maisons de pari foot et loterie) * Catégorie II * Catégorie III * Catégorie IV	Enregistrement des établissements	Annuelle	3 600\$ 120\$ 100\$ 50\$
27415240	Droits de location des complexes sportifs appartenant à la Province (aires de jeux, tribunes, locaux...)	Location de complexe	Ponctuelle	10% des recettes brutes
27415252	Droits de location des parkings des stades et autres espaces appartenant à la Province	Location des parkings	Ponctuelle	10% des recettes brutes
27424410	Taxe sur autorisation des loisirs de 24h (caravanes motorisés, concerts populaires dans les stades et concours de miss) <b>* 1ère catégorie</b> Grandes sociétés de télécommunication et compagnies d'aviation <b>* 2ème catégorie</b> Moyennes maisons, les hôtels, les orchestres, maisons de fabrication des boissons	Demande d'autorisation	Ponctuelle	250\$/cas 150\$/cas
	<b>* 3ème catégorie</b> Petites maisons/Magasins, boutiques et autres gagnes petits			50\$/cas
27022513	Quotité du trésor provincial sur le produit des rencontres sportives a) Officielle b) Amicale	Rencontres sportives	Ponctuelle	8% des recettes nettes 8% des recettes nettes
27022511a	Quotité sur la vente des billets d'accès aux manifestations de loisirs à caractère local dans les installations sportives locales	Vente des billets	Ponctuelle	20% des recettes brutes
37441000	Amendes transactionnelles en matières sportives	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
21. TOURISME				
17136222	Taxe sur autorisation d'exercer le métier de guide de tourisme	Demande d'autorisation	Annuelle	25\$



NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
17136213	Taxe sur permis d'exploitation d'un site touristique appartenant à la Province * Site de 1 <sup>re</sup> classe (naturel) * Site de 2 <sup>e</sup> classe (historique ou archéologique) * Site de 3 <sup>e</sup> classe (socioculturelle)	Permis d'exploitation	Annuelle	500\$ 400\$ 300\$
27427700	Taxe sur autorisation de prise de vue dans les sites touristiques appartenant à la Province	Demande d'autorisation	Annuelle	100\$
17136215a	Taxe sur la délivrance d'une licence d'exploitation pour restaurants et similaires de 0 à 1 fourchette de 0 à 1 fourchette a) Restaurant sans fourchette ( $\leq$ 20 places) b) Restaurant à 1 fourchette ( $>$ 20 places)	Délivrance d'une licence	Non renouvelable	150\$ 250\$
17136215b	Taxe sur la délivrance d'une licence d'exploitation d'une agence de voyage de catégorie C et D Catégorie C Catégorie D	Délivrance d'une licence	Non renouvelable	150\$ 100\$
17136215c	Taxe sur la délivrance d'une licence d'exploitation pour hôtels et similaires de 0 à 1 étoile a) Hôtels 0 étoile b) Hôtels 1 étoile	Délivrance d'une licence	Tri-annuel	150\$ 250\$
27426310a	Droits de délivrance de certificat d'agrément technique pour hôtels et similaires de 0 à 1 étoile a) Hôtels 0 étoile b) Hôtels 1 étoile	Délivrance d'un certificat	Non renouvelable	150\$ 200\$
27426310b	Droits de délivrance de certificat d'agrément technique d'une agence de voyage de catég C et D a) Catégorie C b) Catégorie D	Délivrance d'un certificat	Non renouvelable	150\$ 100\$
27426320a	Droits de délivrance de certificat d'homologation pour restaurants et similaires de 0 à 1 fourchette a) Restaurant sans fourchette ( $\leq$ 20 places) b) Restaurant à 1 fourchette ( $>$ 20 places)	Délivrance d'un certificat	Annuelle	50\$ 100\$
27426320b	Droits de délivrance certificat d'homologation d'une agence de voyage de catég C et D a) Catégorie C b) Catégorie D	Délivrance d'un certificat	Annuelle	150\$ 100\$
27426320c	Droits de délivrance certificat d'homologation pour hôtels et similaires de 0 à 1 étoile a) Hôtels 0 étoile b) Hôtels 1 étoile	Délivrance d'un certificat	Annuelle	150\$ 200\$
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%



NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
<b>22. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES</b>				
17136324a	Taxe d'enregistrement des indépendants dans le secteur de construction et d'aménagement * Catégorie A * Catégorie B * Catégorie C	Demande d'agrément	Non renouvelable	100\$ 75\$ 50\$
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
<b>23. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>				
17136335	Taxe d'agrément des services publics et professions auxiliaires des transports terrestres a) Organisme de contrôle technique des véhicules automobiles b) Constructeurs de châssis et carrosseries des véhicules automobiles c) Garages d) Auto-école	Demande d'agrément	Annuelle	290\$ 200\$ 250\$ 200\$
27425500	Frais de surveillance de véhicules de transport routier:	Demande d'autorisation	Annuelle	
27425500a	a) Autorisation de transports des personnes et de biens <i>* Autorisation de transport des passagers</i> 1. Moins de 5 personnes 2. De 5 à 15 personnes 3. Plus de 15 personnes 4. Véhicules des pompes funèbres <i>* Autorisation de transport des biens (- de 20 tonnes)</i> 1. Moins de 5 tonnes 2. De 5 à 9 tonnes 3. De 10 à 19 tonnes			10\$ 12\$ 20\$ 15\$ 16\$ 30\$ 42\$
27425500b	b) Certificat de contrôle technique (à l'exception des remorques et des véhicules spéciaux): 1. Voiture 2. Camionnette ou Mini bus 3. Camion ou Bus	Contrôle technique	Semestrielle	5\$ 10\$ 15\$
37441000	Amendes transactionnelles dans le domaine du transport terrestre	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
<b>24. URBANISME</b>				
17136142	Taxe sur autorisation de bâtir des immeubles à usage résidentiel et de moins de 3 étages	Demande d'autorisation	Ponctuelle	Devis x 6/1000
17136141	Taxe sur autorisation de démolition d'immeubles	Demande d'autorisation	Ponctuelle	10% de l'autorisation de bâtir
17136143	Taxe sur autorisation de transformation d'immeuble * Moyen standing * Standing * Haut standing	Demande d'autorisation	Ponctuelle	150\$ 200\$ 300\$

97/11

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLES	FAITS GENERATEURS	PERIODICITE	TAUX
27428242	Frais d'avis urbanistiques sur les grandes concessions	Avis urbanistiques	Ponctuelle	300\$
37441000	Amenées transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

## 25. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIE

27012580	<p>Quote-part sur les frais de contrôle de radioactivité</p> <p>* Secteur des Mines</p> <p><i>Exploitation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cassiterite</li> <li>- Coltan</li> <li>- Or</li> <li>- Wolframite</li> <li>- Pierre précieuse</li> <li>- Pyrochlore</li> <li>- Manganèse</li> </ul> <p><i>Exportation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cassiterite</li> <li>- Coltan</li> <li>- Or</li> <li>- Wolframite</li> <li>- Pierre précieuse</li> <li>- Pyrochlore</li> <li>- Manganèse</li> </ul> <p><i>Déchets radioactifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevance pour l'environnement minier</li> <li>- Entité de traitement des substances minières</li> </ul> <p><i>Autorisation de transport des minéraux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert vers d'autres Provinces</li> </ul>	Contrôle de la radioactivité	Ponctuelle	50% du principal
				2,5\$/tonne
				2,5\$/tonne
				2% du prix
				2,5\$/tonne
				0,5% du prix
	<p><i>Contrôle de la radioactivité</i></p> <p>Annuelle</p>		0,5% de la valeur	4\$/tonne
				200\$/an
	<p><i>Contrôle de la radioactivité</i></p> <p>Annuelle</p>		0,5% de la valeur	200\$/an
				120\$/an/appareil
				150\$/an/appareil
				250\$/an/appareil
				300\$/an/appareil
				150\$/an/appareil

Fait à Goma, le

14 DEC 2017

*P. Nk*

=: Honorable Julien PALUKU KAHONGYA:=

*Julien Paluku*

